

Commission économique pour l'Europe

23 juin 2022

**Comité d'administration de l'Accord européen
relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de
navigation intérieures (ADN)**

français

Vingt-huitième session

Genève, 26 août 2022

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN :
sociétés de classification**

Liste des sociétés de classification agréées

Communication du Gouvernement du Luxembourg



ECE TRANSPORT DIVISION N° 04	
Received on :	07 FEB 2022
Seen by :	
Passed to for: Action	<input checked="" type="checkbox"/> Roman, please.
Discussion	<input type="checkbox"/>
Information	<input type="checkbox"/>

Thanks.
Yves:
7/2/22

E.O.19/014.nqu

La Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève, présente ses compliments à la Commission Economique pour l'Europe et conformément à la sous-section 1.15.2.4 de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), communique au comité d'administration et aux autres parties contractantes qu'elle a reconnues uniquement sur la base de la liste visée au 1.15.2.3., par arrêté ministériel du 13 décembre 2021, les sociétés de classification agréées suivantes :

- **Bureau Veritas**
Registre International de Classification de Navires et d'Aéronefs
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
67/71 Boulevard du Château
92571 Neuilly sur Seine
France
- **Lloyd's Register EMEA – Filiale à Rotterdam**
K.P. van der Mandelelaan 41a
3062 MB Rotterdam
Pays-Bas
- **Det Norske Veritas Germanischer Lloyd (DNV GL SE)**
Brooktorkai 18
20457 Hamburg
Allemagne

La Représentation Permanente du Grand-Duché de Luxembourg saisit cette occasion pour renouveler à la Commission Economique pour l'Europe, les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 20 janvier 2022

